FIERS et FIABLES

Les libéraux plus isolés que jamais contre la loi 101

Ottawa, le 16 juin 2021 – Julie Vignola, députée de Beauport—Limoilou, a salué l'appui historique de la Chambre des communes à l'application de la loi 101 aux entreprises sous juridiction fédérale aujourd'hui lors du vote sur son projet de loi C-254. Le Bloc Québécois dénonce toutefois l'opposition du gouvernement libéral, qui s'isole en tant que rare adversaire du Québec dans sa volonté de franciser l'ensemble des milieux de travail québécois grâce à la Charte de la langue française.

« La Chambre des communes se joint au vaste consensus québécois en faveur de la loi 101 pour les entreprises de juridiction fédérale. Malheureusement, les libéraux ont choisi de s'y opposer pour plutôt se réfugier derrière leur réforme linguistique qui ne verra jamais le jour avant la prochaine élection et qui contredit le projet de loi 96 du Québec. Qui plus est, le vote d'aujourd'hui confirme que cette réforme fédérale s'oppose même à la volonté de la Chambre. Alors qu'il faut se rassembler pour assurer l'avenir de notre langue commune et officielle, les libéraux divisent et s'isolent plus que jamais sur la question du français », a déploré Julie Vignola.

Le projet de loi C-254, déposé par Mme Vignola, aurait pour effet de faire reconnaître dans la Loi fédérale sur les langues officielles que « le français est la langue officielle du Québec et la langue commune au Québec », et, conséquemment, d'assurer que les entreprises fédérales et sociétés exerçant leurs activités au Québec soient tenues de répondre aux exigences de la Charte de la langue français.

Le Bloc Québécois a récolté l'appui de tous les partis sauf les libéraux, une reconnaissance inédite à Ottawa de l'importance de la loi 101 au Québec.

Le gouvernement du Québec a réitéré, dans son projet de loi 96, son intention d'appliquer la loi 101 aux entreprises de compétence fédérale. Hier, le gouvernement Trudeau déposait son projet de loi C-32, réformant la Loi sur les langues officielles, dans lequel il s'oppose à l'application de la Charte de la langue française aux entreprises sous sa juridiction, en directe contradiction avec la volonté du Québec. Le fédéral souhaite plutôt étendre l'application de sa propre loi sur les langues officielles, faisant la promotion du bilinguisme plutôt que du français au sein des institutions relevant de ses compétences.

« Cette tentative du gouvernement Trudeau de contrecarrer les efforts de Québec dans l'application de la Charte de la langue française va à l'encontre de la volonté du gouvernement du Québec, de l'Assemblée nationale, de tous les anciens premiers ministres du Québec encore vivants, des maires de toutes les grandes villes du Québec, de l'ensemble des centrales syndicales québécoises et de la Chambre des communes. Le gouvernement du Québec doit être le seul maître d'œuvre de sa politique linguistique », a conclu Mme Vignola.

-30-

Source :
Joanie Riopel
Attachée de presse
Bloc Québécois
613 402-3538